La Tribune

ARDÈCHE

31 route de Montélimar, zone Ponson Moulon - 07200 AUBENAS • trib.aubenas@wanadoo.fr • Tél. 04 75 35 87 87

JEUDI 7 AVRIL 2011 • N° 14 • 1,50€

R 28695 - 14 - 1,50 € - 0

Gaz de schiste

Et si le projet était abandonné...

Au total, quatre projets de loi ont été déposés au Parlement contre l'exploitation du gaz de schiste. De là à dire que les permis d'exploitation ont du plomb dans l'aile... [p 5]

cette semaine à la UNE

Gaz de schiste

Dossier réalisé par Hervé Barruhet

Jean-Claude Flory (UMP) et Pascal Terrasse (PS) ont chacun cosigné chacun un projet de loi interdisant l'exploitation du gaz de schiste.

Enterrement de 1re classe ?

Au total, quatre projets de loi ont été déposés à l'Assemblée Nationale contre l'exploitation du gaz de schiste. De là à dire que les permis d'exploitation ont du plomb dans l'aile…

Alors que le film Gasland était diffusé pour la première fois par une chaîne de télévision lundi soir (canal +) et qu'il vient de sortir dans certaines salles de cinéma, il semble bien que l'on soit en train d'assister à un enterrement de première classe du projet d'exploitation de gaz de schiste en France et donc en Ardèche.

Si le projet de loi du groupe socialiste à l'assemblée nationale, soutenu par son homologue du Sénat, aurait eu, seul, bien peu de chances d'aboutir, le texte qui vient d'être déposé par le député Christian Jacob signe de fait un possible arrêt de mort du projet, à moins que le gouvernement ne s'y oppose, ou tout du moins une sérieuse réorientation des choses. De là à imaginer, en plus, que gauche et droite s'entendent, il n'y a qu'un pas que l'on peut aisément franchir.

A tout seigneur tout honneur, commençons par le texte déposé par le groupe socialiste, dont on annonce l'examen pour le 12 mai prochain. Les deux premiers articles suffiront au bonheur des opposants : article 1 " L'exploration et l'exploitation de gaz et d'huile de schiste sont interdites sur le territoire national", article 2 "Sous réserve de décision de justice ayant acquis autorité de chose jugée, tout permis exclusif de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux est abrogé". Tout est dit.

Le groupe socialiste dit non

Cosigné par les députés Olivier Dussopt et Pascal Terrasse (qui a interpellé la ministre de l'environnement à plusieurs reprises), le projet indique en préambule, que la technique d'extraction ne protège pas l'environnement et que donc elle est en contradiction avec les objectifs du Grenelle de l'environnement. S'en suit tout un exposé sur les méthodes d'extraction sur lesquelles nous avons eu, dans nos colonnes, l'occasion de donner tous les détails. Le projet socialiste relève que les entreprises qui se sont vues accordés les permis de prospection ne vont pas investir des sommes considérables si, à l'issue, elles n'ont pas l'assurance de pouvoir exploiter. Enfin, le groupe Ps préfère voir des investissements importants dans les énergies renouvelables.

Contactés, les sénateurs socialistes de l'Ardèche que sont Michel Teston et Yves Chastan nous ont fait part de leur position. Michel Teston, qui a participé à un projet de loi rédigé par le groupe socialiste du Sénat, se dit satisfait de voir que tous les partis vont dans le même sens. Signataire du projet sénatorial, Yves Chastan indique être sur la même longueur d'onde.

Jean-Claude Flory dépose un projet de loi

Alors que le gouvernement a commandé une étude au Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGIET) et au conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) dont on attend le résultat le 31 mai, alors que la commission environnement de l'assemblée nationale doit rendre la sienne une semaine après et qu'un rapport d'étape sera remis au ministère de l'environnement le 15 avril, le groupe UMP de l'assemblée nationale vient de déposer à son tour une proposition de loi.

Cosigné par le député Jean-Claude Flory, le texte est un quasi «copier coller» du précédent, à la différence près qu'il invoque le principe de précaution.

Même Borloo revient en arrière…

C'est donc le président du groupe UMP, Christian Jacob, qui présente un texte où il est indiqué que *«Le moratoire, par définition limité dans le temps, n'apporte pas de solution pérenne. Il convient par conséquent d'aller au-delà. Au nom du principe de précaution, il est de la responsabilité de la représentation nationale d'interdire l'exploration et l'exploitation des huiles et gaz de schiste».*

Contacté, le député ardéchois Jean-Claude Flory (UMP) souligne qu'il a eu récemment l'occasion de rencontrer les différentes missions (parlementaire et ministérielle) et de leur réaffirmer son opposition. Il en a fait de même avec la ministre Nathalie Kosciusko Morizet qui, elle, attend le rapport définitif pour fin juin.

Enfin, on notera que l'ancien ministre de l'environnement Jean-Louis Borloo, pourtant à l'origine du permis d'exploration, vient lui aussi de déposer un projet de loi dont le détail n'est pas encore connu. Selon ses premières déclarations, il n'avait pas réellement, au moment de signer en mars 2010, les moyens de s'opposer aux différentes demandes. Son projet de loi permettrait ainsi de combler un vide qui, de plus, sera aussi comblé par la réforme du code minier (qui date de 1810).

Alors enterrement de première classe ou simple sursis ?

La position du gouvernement s'annonce complexe. On sait en effet que la France importe 98 % de son gaz et que la hausse des prix du pétrole, mais aussi que la catastrophe de Fukushima, incite à se tourner vers des sources énergétiques alternatives. Par ailleurs, même les plus optimistes indiquent que les énergies renouvelables, combinées à des efforts pour baisser la consommation, ne suffiront pas…

Néanmoins, la conjonction des événements cités ci-avant donne l'impression que l'Etat est en train de s'organiser pour pouvoir tout arrêter, ou tout du moins de permettre l'exploitation de l'huile de schiste là où elle ne semble pas poser de problèmes comme en région parisienne, mais de stopper les permis en cours là où ils sont sérieusement contestés.

A l'avenir, la réforme du code minier devrait interdire la signature de tels permis aussi facilement.

Une mission en préfecture

Claude Pradal et Jacques Lebrat.

Jeudi 1er avril, la mission interministérielle composée de deux ingénieurs des Mines et d'un ingénieur des Ponts et Chaussées était en préfecture où elle a reçu notamment Claude Pradal, maire de Villeneuve-de-Berg et Jacques Lebrat, maire de Valvignères, les deux premières communes concernées par le permis de recherche. Pour les deux élus, le sentiment est que les membres de la commission ont été surpris par la rapidité et sur l'ampleur de la mobilisation contre le projet de recherche de gaz de schiste, mais aussi par l'unanimité des politiques. Aussi la commission a-t-elle cherché à savoir le pourquoi de cette mobilisation. Les deux maires ont développé leurs arguments : l'impression que tout se fait en catimini ; les problèmes d'eau et de foncier ; la pollution sous toutes ses formes ; l'impact sur l'agriculture, sur le tourisme surtout ; que se passera-t-il en cas de séisme ? Enfin les méthodes de recherches et éventuellement d'exploitation posent beaucoup de questions. Les membres de la commission, qui doivent remettre un prérapport le 15 avril et le rapport définitif le 31 mai 2011 (ce dernier délai risque d'être rallongé) ont écouté attentivement les élus. Ces derniers sont satisfaits d'avoir été reçus mais réservés sur la suite. Cette réunion suivait une autre avec la chambre d'agriculture et la CCI, et précédait d'autres réunions avec le collectif et le conseil général. ***Jacques Coudène***

Ils sont contre

La Chambre d'Agriculture de l'Ardèche a voté une motion contre l'exploitation du gaz de schiste, soutenue par la confédération paysanne.

Lundi 28 mars, la chambre de commerce et d'Industrie de l'Ardèche a adopté à une large majorité une «motion contre l'autorisation de forage en vue de l'exploitation du gaz de schiste en Ardèche.